

Extrait du Registre des délibérations du 25 septembre 2020

| | |
|---|---|
| Date de publication : 29 septembre 2020 | Nombre de délégués en exercice : 122 |
| Date de convocation : 17 septembre 2020 | Nombre de délégués présents ou représentés : 88 (643 voix) Votes : Pour : 643 voix - Contre : 0 - Abstention : 0 |

Le 25 septembre 2020, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Maillé (85) sous la présidence de Pierre-Guy PERRIER.

Etaient présents, ou représentés :

AU TITRE DES COMMUNES DE CHARENTE-MARITIME : Andilly : Caroline SOULIE ; Benon : Damien ROUCHIER ; Charron : Pascale SAINT JALMES ; Courçon : Florence GUIBERTEAU ; Cram Chaban : Caroline QUEMERAIS ; Ferrières : Jenny MORTAGNE ; La Grève sur Mignon : Stéphane COUTTIER ; Le Gué d'Alléré : Marie-Odile ROUX ; La Laigne : Thierry BOUCARD ; Marans : Romuald QUIRION et Monique THORAIN ; Nuaille d'Aunis : Magali VINCENT ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Cyr du Doret : Cyril CHAUVIN ; Saint Jean de Liversay : Sylvie VIVIER ; Taugon : Gérard BOUHIER

AU TITRE DES COMMUNES DES DEUX-SEVRES : Arçais : Philippe LEYSSENE ; Bessines : Caroline CALVEZ ; Le Bourdet : Clément COHEN ; Coulon : Anne-Sophie GUICHET ; Epannes : Isabelle GAUTIER ; Frontenay Rohan Rohan : Olivier POIRAUD ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé sur le Mignon : Isabelle PAUMIER ; Niort : Elmano MARTINS ; Prin Deyrançon : Olivier D'ARAUJO ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; Saint Symphorien : David ROUGER ; Sansais : Arnaud VIGER et Corinne BOUHIER ; Val du Mignon : Monique GRATELOUP ; Vallans : Olivier CAILLE ; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD et Mickael BAUDRY

AU TITRE DES COMMUNES DE VENDEE : Angles : Pascal THOUVIGNON ; Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; Benet : Georges MERCIER ; Bouillé-Courdault : Mathilde CHABLE ; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENEC ; La Couture : Cédrine ALVEZ DA CRUZ ; Curzon : Boris RIMBERT ; Damvix : Yannick MOREAU ; Doix-lès-Fontaines : Benoît BERLAND et Hélène COURSEAU ; La Faute-sur-Mer : Marielle ETIENNE ; Fontenay-le-Comte : Anne HUETZ ; Grues : Jacky RICARD ; Le Gué de Velluire : Alexandre OLONDE ; L'île d'Elle : Fabien BILLARD ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS ; Liez : Noël ROBIN ; Longèves : Bruno FERRET ; Longeville-sur-Mer : Thierry MONNIER ; Luçon : Francis VRIGNAUD ; Maillé : Patricia LUCAS ; Maillezais : Mélanie LIMOGEZ ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Agnès BARNAUD ; Moreilles : Marie-Jeanne BARRAUD ; Mouzeuil-Saint-Martin : Nicolas FILLON ; Nalliers : Patricia BRECHOTTEAU ; Rives-d'Autise : Christie SIMON ; Rosnay : Hubert MACQUINEAU ; Saint Denis du Payré : Gaëlle FLEURY ; Sainte Radegonde des Noyers : Jacques TRAVAUX ; La Tranche sur Mer : Pierre-Jacques CARLES ; Les Velluire-sur-Vendée : Sandrine JACQUAT ; Vix : Marie-Aurore DUPONT-MALOINE ; Vouillé-les-Marais : Yveline PHELIPEAU

AU TITRE DES EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Anne-Sophie GUICHET ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Vendée Grand Littoral : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-le-Comte : Laurent DUPAS ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : David MARCHEGAY ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise / Gilles BOUTEILLER et Danielle LAVAL-PELLERIN

AU TITRE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE : Deux-Sèvres : Jean-Marc RENAudeau, Charente-Maritime : Thierry BOUCARD

AU TITRE DU CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE : Pascal DUFORESTEL, Guy MOREAU

AU TITRE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE : Pierre-Guy PERRIER, Lydie BERNARD, Maxence de RUGY, Myriam GARREAU

AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME : Catherine DESPREZ, Stéphane VILLAIN

AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES : Bernard BELAUD, Agnès JARRY, Guillaume JUIN, Séverine VACHON

AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE

Délégation de pouvoirs au Bureau

Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr



Délégation de pouvoirs au Bureau

Contexte

Aux termes de l'article L. 5211-10 du CGCT, et conformément aux statuts, le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat mixte du parc naturel régional du Marais poitevin ;
- de l'adhésion du Syndicat mixte du parc naturel régional du Marais poitevin à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public.

Décision

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

Toutes les délégations qui ne sont pas expressément répertoriées, ci-dessus, font l'objet d'une délégation au Bureau, dès lors qu'elles relèvent des compétences du Syndicat mixte du parc naturel régional du Marais poitevin, et qu'elles ne font pas l'objet d'une délégation au Président.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président devra rendre compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

